

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1615

présenté par
Mme Janvier

ARTICLE 29

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« expérimentaux qui accueillent des personnes âgées mentionnés au 12° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles »,

les mots :

« à caractère expérimental mentionnés au 12° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles qui accueillent des personnes âgées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.